


Triquerville

Villequier

Saint-Maurice-d'Étalan



Ville de Norville

Département de la Seine-Maritime

Plan de découpage en Zones



PLAN DE ZONAGE

Modification simplifiée n° 1

ELABORATION

Prescrite le : 19/05/2006
 Arrêtée le : 15/12/2010
 Approuvée le : 29/06/2011
 Modifiée le : 27/03/2013
 Date: 22/03/2013

Réalisé par : Elodie Trubard

Échelle: 1:5 000



- Alignements d'arbres à conserver (EBC) au titre du L.130-1 du code de l'urbanisme
 - Alignements d'arbres à protéger au titre du L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme
 - Alignements d'arbres à créer (EBC) au titre du L. 130-1 du code de l'urbanisme
 - Indice "T": risque d'instabilité de la falaise
 - Espace Boisé Classé à créer ou conserver au titre du L.130-1 du code de l'urbanisme
 - Bâtiment agricole remarquable au titre du L.123-3-1 du code de l'urbanisme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Présence de vide
 - Axe d'écoulement principal repéré par l'étude hydraulique
 - Secteur à risque, sinistré par une inondation, repéré par l'étude hydraulique
 - Secteur d'expansion de ruissellement (crue exceptionnelle), repéré par l'étude hydraulique
 - Mare à protéger au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
 - Cône de vue à protéger au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme
 - Rues
 - Bâti léger
 - Bâti dur
 - Parcelles cadastrales
- Zonage PLU**
- Nh : Tissu bâti paysager
 - Ns : Secteur couvrant le lit de la Seine
 - Ns1: Secteur implantation balisée du Port de Rouen (40 m de la berge)
 - Ni : Secteur autorisant les constructions à usage industriel
 - N : Zone naturelle
 - A : Zone agricole
 - UL : Zone urbaine d'équipement et de loisirs
 - AUL: Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement et de loisirs
 - AUR : Zone d'urbanisation future à vocation principale résidentielle
 - UC : Zone urbaine de centre-bourg
 - UH: Zone urbaine de hameaux

EMPLACEMENTS RESERVES	
ER n°1	Elargissement à 8 m de la rue du Haut des Cours
ER n°2	Aménagement carrefour des CD 281 et 81
ER n°3	Réalisation d'un nouveau réservoir d'eau potable
ER n°4	Elargissement de la route du cimetière
ER n°5	Création du parking de l'Eglise
ER n°6	Création du parking de la salle des fêtes
ER n°7	Création d'un parking
ER n°8	Elargissement de la rue Hannetot à 2 m
ER n°9	Elargissement de la rue Hannetot à 2 m
ER n°10	Elargissement de la rue du Grand Val de 2 m
ER n°11	Réalisation d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif

BENEFICIAIRE		SURFACE	
Commune	2 215 m ²	Commune	2 215 m ²
Conseil Général	143 m ²	Conseil Général	143 m ²
Caux Val de Seine	545 m ²	Caux Val de Seine	545 m ²
Commune	798 m ²	Commune	798 m ²
Commune	215 m ²	Commune	215 m ²
Commune	918 m ²	Commune	918 m ²
Commune	417 m ²	Commune	417 m ²
Commune	641 m ²	Commune	641 m ²
Commune	144 m ²	Commune	144 m ²
Commune	64 m ²	Commune	64 m ²
Commune	10 558 m ²	Commune	10 558 m ²